

**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES**



AIN

**Conseil municipal
Du 15 mai 2023 à 19h30**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi quinze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 4 mai 2023

Membres en exercice	19
Présents	13
Votants	18
Pouvoirs	5

Présents : Christine FORNÈS, Brigitte ROCHE, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOUR, Christophe SELIG, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Frank CORDIER, Christelle ABRAZIAN Guillaume FOUCAUT, Vincent HOANG, Carole PROTIERE, Mathieu GUINET

Absents excusés : Pierre ROSET donne pouvoir à Christine FORNÈS, Alex COLOMB donne pouvoir à Christophe SELIG, Mélanie PROST donne pouvoir à Frank CORDIER, Annelise MAZILLE donne pouvoir à Carole PROTIERE et Christophe SAINT-CYR donne pouvoir à Vincent HOANG

Absents : Agnès REBUT

Secrétaire de séance : Frank CORDIER

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : l'adhésion au groupement de commandes « achat et fournitures de bureau » proposé par la CCDSV. Accord à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 24 avril 2023

Le procès-verbal du 24 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

UNANIMITE

2. Finances

• Point sur les travaux engagés

Madame le Maire présente au conseil les devis signés :

- ATELIER DE LA BOUCLE – panneaux signalétiques = 4 364.64€
- CLP Ingénierie – étude RD66D = 2 085€
- LAFAY – colombarium = 9 180€
- NUGUET – Mur ancien cimetière = 26 858.98€
- NUGUET – Mur façade école (10^{ème} classe) = 5 697.60€
- ID Acoustique – pièges à son restaurant scolaire = 10 078.12€
- ALTRAD – barrières de police = 1 710€
- LINEAX – marquage au sol = 4 024€

D'autres devis sont en cours pour la 11^{ème} classe, la salle d'art plastique, l'entrée du cimetière.

- **Achat terrain Dynacité – Parcelle AD 321**

Madame le Maire expose au conseil municipal que derrière l'immeuble « le Clos des Chênes », il y a une parcelle de terrain AD 321 qui appartient à Dynacité et qui est utilisée notamment comme lieu de passage par les habitants du Parc des Dombes pour rejoindre les commerces et l'école.

Madame le Maire rappelle également que cette parcelle de terrain intéresse la municipalité depuis quelques années pour désengorger à terme la place François Saint-Cyr.

Dynacité a effectué une proposition à la commune pour vendre la parcelle de 633m² au tarif de 16 560 € HT (19 872€ TTC)

MAJORITE (1 abstention)

M SELIG s'interroge si le terrain est constructible. Oui il est en zone constructible.

M BOUHOUB demande si ça va traverser le lotissement dans le cas d'une voie ouverte à la circulation. Oui celle-ci passerait au niveau du lotissement « Le Bourg ». A l'époque le conseil municipal avait réfléchi à reprendre le stationnement sur la place François St-Cyr et effectuer un sens de circulation qui passerait via la « rue les frênes ». L'intérêt de cet achat aujourd'hui va permettre d'avoir un réel accès par exemple pour les écoles au stade.

M FOUCAUT demande si le mode doux sera cyclable ou piéton uniquement et comment il sera délimité.

Mme PROTIERE demande si les habitants avaient déposé des plaintes suite à la traversée des gens sur leur propriété. Madame le Maire précise qu'elle a simplement connaissance du mécontentement (stationnement sur le parking privé et passage sur la propriété privée qui est à la charge du bâtiment). Elle indique qu'on peut travailler sur la place François Saint-Cyr sans regarder tout de suite la parcelle derrière. La problématique de circulation intervient au moment des entrées et sorties d'école et il sera nécessaire de réfléchir avec les cars. Mme ABRAZIAN précise que c'est un problème de civilisation et non un problème de circulation.

- **Achat terrain Dynacité – Parcelle AD 326**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la parcelle AD 326 qui correspond au point d'apport volontaire appartient toujours à Dynacité.

Lors de l'installation du point d'apport volontaire, il avait été convenu une rétrocession à l'euro symbolique.

UNANIMITE

- **Demande de subvention – rénovation bâtiment**

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal la proposition de la commission travaux de poursuivre la rénovation du bâtiment de la mairie avec les 10ème et 11ème classe.

Il est proposé de changer les menuiseries du vestiaire de la 10ème classe de la 11ème classe et du rez-de-chaussée pour la mairie ainsi que d'isoler et refaire le plancher de la 10ème classe et du vestiaire.

Le montant des dépenses est de 49 249.57€ HT

Plan de financement :

Source	Montant HT
Commune : autofinancement	19 699.83
Département de l'Ain (taux maxi : 20%)	9 849.91€
Etat – DETR (taux maxi : 40%)	19 699.83€
TOTAL	49 249.57€

UNANIMITE

Mme ABRAZIAN s'interroge sur le fait de savoir si c'est possible de ne pas avoir du tout de subventions. Normalement non, si nos dépenses sont éligibles il y a souvent un montant minimum. Mme PROTIERE demande si les financeurs vérifient les montants, et s'il y a des contrôles. Les dépenses pour une opération sont justifiées par les factures signées et visées par la Trésorerie.

- **Présentation des subventions indirectes des associations**

Suite au dernier conseil municipal, il avait été demandé de connaître le coût des subventions indirectes des associations qui ont demandé des subventions à la commune.

Association	Charge bâtiment, terrains communaux	Charges relatives au personnel communal	TOTAL	Subvention directe	Subvention exceptionnelle	TOTAL GENERAL
SCME	7 082,00 €	3 955,00 €	11 037,00 €	150,00 €		11 187,00 €
SHR	9 619,00 €	49,18 €	9 668,18 €			9 668,18 €
Gymnique et Danse	6 096,00 €		6 096,00 €	150,00 €		6 246,00 €
CAIAD	1 242.28€		1 242.28€			1 242.28 €
Sou des écoles				150,00 €	1 500,00 €	1 650,00 €
Amis des Tours	1 069,00 €		1 069,00 €			1 069,00 €
Judo	802,00 €		802,00 €	150,00 €		952,00 €
Passerelle en Dombes	368,00 €		368,00 €	150,00 €	400,00 €	918,00 €
Amicale boule	661,00 €		661,00 €	150,00 €		811,00 €
Union Dombiste Chasse	661,00 €		661,00 €	150,00 €		811,00 €
Objectifs en Dombes	602,00 €		602,00 €	150,00 €		752,00 €
Chantemuse	390,00 €		390,00 €	150,00 €		540,00 €
APADE	133,00 €		133,00 €	150,00 €		283,00 €
Amicale don du sang				200,00 €		200,00 €
Anciens combattants				150,00 €		150,00 €
Sainte Bernadette				150,00 €		150,00 €
Souvenir Français				150,00 €		150,00 €
FCPE				150,00 €		150,00 €
CDF						- €
UCA						- €
TOTAL	28 731.28€	4 004,18 €	32 735.46€	2 300,00 €	1 900,00 €	36 935.46€

3. Intercommunalité

• Rapport d'activités sur l'eau (C. FORNÈS)

La commune dépend de l'agence de l'eau Méditerranée-Corse. Le bassin Rhône-Méditerranée est composé de 1,5 millions d'habitants, il représente 20% du territoire français, 20% de l'activité agricole et industrielle, 50% de l'activité touristique et comprend 11 000 cours d'eau de plus de 2 kilomètres.

Le prix moyen de l'eau est de 3.87€ TTC le m3 contre 4.30€ TTC le m3 en France, 13% de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

La redevance est redistribuée sous forme d'aide pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, pour s'adapter au changement climatique, protéger les captages d'eau potable des pollutions, pour restaurer des rivières, des zones humides et des milieux marins.

Le nombre de cours d'eau en bon état a doublé sur ces 25 dernières années et les cours d'eau pour ce qui nous concerne sont pour moitié en bon état.

Les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières, les barrages et seuils qui bloquent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessif.

PREND ACTE

M CORDIER s'interroge s'il y a des prélèvements réguliers sur les STEP afin de connaître la qualité de l'eau, M HOANG précise que c'est l'entreprise CHOLTON qui intervient, les prélèvements ont lieu toutes les deux semaines.

Mme ROSIER pose la question de savoir s'il est toujours question d'un stockage de bouteilles d'eau en cas de crise. M HOANG Vice-Président au SIEP indique que du moment qu'on arrive à acheminer l'eau, il n'y aura pas besoin de ce stock. La commune d'Ambérieux en Dombes ne pourra pas accueillir ce stockage. L'eau provient de Massieux, les pompes tournent 18h par jour.

Depuis 2015, il y a une baisse de 2 mètres de la nappe phréatique. La consommation d'eau reste stable malgré la hausse d'habitants sur le secteur.

Mme PROTIERE demande si le conseil va faire des échanges avec les habitants sur l'eau. Il pourrait être intéressant d'inviter les intervenants (SAUR, SIEP) sur ces thématiques.

• Adhésion au groupement de commandes « achat de fournitures de bureau » proposé par la CCDSV

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la constitution, à l'initiative de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, d'un nouveau groupement de commande relevant des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique et destiné à permettre l'achat mutualisé de fournitures de bureau.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée se propose d'être coordonnateur de ce groupement constitué d'elle-même et de ses communes membres et, ainsi, de procéder notamment à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

L'adhésion au groupement de commande nécessite la signature de la convention constitutive de ce dernier par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par le conseil municipal.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique au moyen d'une procédure de type appel d'offre prévue à l'article L. 2124-2 du même code. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive annexée à la présente délibération.

UNANIMITE

4. Administration générale

• Référent déontologue

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'à compter du 1er juin 2023 un référent déontologue doit être désigné. Ce référent est en charge d'apporter tout conseil utile aux élus sur le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Ce dernier doit exercer ses fonctions en toute indépendance et impartialité, il est également soumis au secret professionnel. Il ne doit pas occuper un emploi dans la collectivité et ne peut pas exercer ou avoir exercé un mandat d'élu local sur la commune depuis au moins trois ans.

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner Madame PARIS Dominique comme référent déontologue

UNANIMITE

Mme PROTIERE s'interroge sur le fonctionnement. Pour saisir le référent déontologue ce sont les élus directement qui pourront le contacter.

5. Vie locale

• Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UCA (Brigitte ROCHE)

L'assemblée générale s'est tenue le 9 mai dernier en présence de la CCI de l'Ain.

Pour le bilan d'activité : 19 juin 2022, organisation de la kermesse avec un bilan négatif, le 8 décembre manifestation très réussie. Dernièrement M LIMAT leur prête un local, ils se réunissent une fois par mois pour préparer les décorations de Noël.

Le résultat financier de l'année est positif.

Prévision 2023 : 25 juin : organisation d'une fête du village, ils souhaitent créer un moment convivial pour que les habitants mangent ensemble. L'UCA va tenir une buvette (dde blocage rue gombette + centre village)

Refaire le 8 décembre, ils se positionnent pour la décoration.

Tous les artisans peuvent bénéficier d'extincteurs à tarif préférentiel.

Devis de la CCI concernant l'étude signalétique dans le village (1634€ HT pour l'étude)

Prix cotisation annuelle = 70€

• Compte-rendu de l'assemblée générale du comité des fêtes (Christelle ABRAZIAN)

Le 28/04, rapport d'activité 2022 avec 5 personnes qui sont parties du comité des fêtes. Au niveau des manifestations : pièce de théâtre, musicale, 14 juillet, forum des associations, cabaret, concert avec CCDSV et le Beaujolais nouveau.

Résultat financier positif.

Pour les projets 2023 : pièce de théâtre, les musicales, 14 juillet, forum des associations, concert avec la CCDSV et le beaujolais. Le comité des fêtes travaille sur d'autres manifestations.

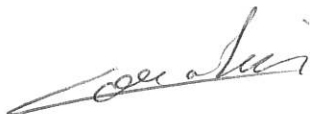
6. Questions diverses

- **Agenda**

Jeudi 18 mai		Tournoi en herbe du SCME à Savigneux
Samedi 20 mai		Tournoi en herbe du SCME à Savigneux
Dimanche 28 mai		Farfouille du Sou des Ecoles
Dimanche 4 juin		Vente de roses du Sou des Ecoles
Jeudi 8 juin	20h00	Conseil d'école
Samedi 10 juin	A partir 18h30	Les musicales
Lundi 12 juin	19h00	Commission communication
Mardi 13 juin	20h30	Commission travaux
Samedi 17 juin		Gala de la Gym Gala du judo (St Trivier sur Moignans)
Lundi 19 juin	19h30	Conseil municipal
Jeudi 22 juin		Don du sang à Villeneuve
	19h00	Commission sécurité routière
Dimanche 25 juin		Fête village de l'UCA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire de Séance
Frank CORDIER



Le Maire
Christine FORNÈS

